

**DELIBERATION**  
**relative au rapport d'activité 2022 des œuvres universitaires et scolaires**

**La présidente du Centre national des œuvres universitaires et scolaires,**

*Vu le décret n°2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires,  
Vu le règlement intérieur du Conseil d'administration du Cnous,  
Vu la stratégie de transition écologique du réseau des œuvres universitaires et scolaires,*

- **Point de l'ordre du jour**

7 – Stratégie de transition écologique des œuvres universitaires et scolaires

- **Entendu l'exposé de Madame Dominique MARCHAND, Présidente du Cnous,**
- **Proposition de décision soumise au Conseil d'administration :**

Le conseil d'administration du Cnous approuve la stratégie de transition écologique du réseau des œuvres universitaires et scolaires.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration **approuve, à l'unanimité** des membres présents ou représentés, la présente délibération.

Nombre de membres constituant le conseil : 30  
(dont 28 membres avec voix délibératives)  
Quorum : 10 (atteint en début de séance)  
Membres participant à la délibération : 10  
Procurations : 12  
Abstention : 0  
**Pour : 22**  
Contre : 0

  
Le Président du Centre National  
des Œuvres Universitaires et Scolaires  
Dominique Marchand  


**Dominique MARCHAND**

*Pièce jointes : Stratégie de transition écologique des œuvres universitaires et scolaires*